

REN HY 97 BLUE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.12.2018	400001007746	Date de la première version publiée: 05.12.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : REN HY 97 BLUE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur

Restrictions d'emploi recommandées : Destiné exclusivement à l'usage industriel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA

Adresse : Everslaan 45
3078 Everberg
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41

Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgenceNuméro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0 825 812 822
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 32 36 36
PARIS: 01 40 05 48 48
RENNES: 02 99 59 22 22
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47
EUROPE: +32 35 75 1234
France ORFILA: +33(0)145425959
ASIA: +65 6336-6011
China: +86 20 39377888
+86 532 83889090
India: + 91 22 42 87 5333
Australia: 1800 786 152
New Zealand: 0800 767 437
USA: +1/800/424.9300

REN HY 97 BLUE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.12.2018	400001007746	Date de la première version publiée: 05.12.2018

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Toxicité aiguë, Catégorie 3	H311: Toxique par contact cutané.
Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1A	H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger	: H302 + H332 H311 H314 H317 H373 H412	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Toxique par contact cutané. Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
--------------------	---	---

Conseils de prudence	: Prévention: P260 P273 P280	Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
----------------------	--	---

REN HY 97 BLUE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.12.2018	400001007746	Date de la première version publiée: 05.12.2018

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA
PEAU (ou les cheveux): Enlever
immédiatement tous les vêtements
contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter
la personne à l'extérieur et la maintenir
dans une position où elle peut
confortablement respirer. Appeler
immédiatement un CENTRE
ANTIPOISON/un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC
LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau
pendant plusieurs minutes. Enlever les
lentilles de contact si la victime en porte et
si elles peuvent être facilement enlevées.
Continuer à rincer. Appeler immédiatement
un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)

2,2,4(or 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine

cyclohexanone

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2 220-666-8 612-067-00-9 01-2119514687-32	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 50 - < 70
2,2'-Diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	6864-37-5 229-962-1 612-110-00-1	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H311	>= 20 - < 25

REN HY 97 BLUE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.12.2018	400001007746	Date de la première version publiée: 05.12.2018

	01-2119497829-12	Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 2; H411	
Trimethylhexane-1,6-diamine	25513-64-8 247-063-2 01-2119560598-25	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317	>= 5 - < 10
Cyclohexanone	108-94-1 203-631-1 606-010-00-7 01-2119453616-35	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 3; H311 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 STOT SE 3; H335	>= 0,1 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.

REN HY 97 BLUE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.12.2018	400001007746	Date de la première version publiée: 05.12.2018

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

REN HY 97 BLUE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.12.2018	400001007746	Date de la première version publiée: 05.12.2018

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

REN HY 97 BLUE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.12.2018	400001007746	Date de la première version publiée: 05.12.2018

Précautions pour le stockage : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
cyclohexanone	108-94-1	TWA	10 ppm 40,8 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	20 ppm 81,6 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	10 ppm 40,8 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	20 ppm 81,6 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,6 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,96 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,06 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

REN HY 97 BLUE

Version 1.0 Date de révision: 05.12.2018 Numéro de la FDS: 400001007746 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 05.12.2018

3-Aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à court terme	20,1 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Effets locaux, Exposition à court terme	20,1 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Effets systémiques, Exposition à long terme	0,526 mg/kg p.c./jour
2,2,4(or 2,4,4)-trimethylhexane-1,6-diamine	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,05 mg/kg
cyclohexanone	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	40 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	80 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	40 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	80 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	4 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	20 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	20 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	40 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	1 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1,5 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	1,5 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	Eau douce	0,4 mg/l
	Eau de mer	0,04 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,046 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,6 mg/l
	Sédiment d'eau douce	17,4 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

REN HY 97 BLUE

Version 1.0 Date de révision: 05.12.2018 Numéro de la FDS: 400001007746 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 05.12.2018

	Sédiment marin	17,4 mg/kg
	Sol	4,56 mg/kg
3-Aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine	Eau douce	0,06 mg/l
	Eau de mer	0,006 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,23 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	3,18 mg/l
	Sédiment d'eau douce	5,784 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,578 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	1,121 mg/kg poids sec (p.s.)
2,2,4(or 2,4,4)-trimethylhexane-1,6-diamine	Eau douce	0,102 mg/l
Remarques:	Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	72 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,662 mg/kg
	Sédiment marin	0,062 mg/kg
cyclohexanone	Eau douce	0,0329 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,0039 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,329 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,168 mg/kg
	Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,0168 mg/kg
	Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,0143 mg/kg
	Méthode de l'équilibre	

REN HY 97 BLUE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.12.2018	400001007746	Date de la première version publiée: 05.12.2018

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
Protection des mains	
Remarques	: Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Protection de la peau et du corps	: Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Protection respiratoire	: Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
Filtre de type	: Type de vapeur organique (A)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: bleu
Odeur	: légère
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
pH	: 10,5
Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point de fusion	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'éclair	: > 100 °C Méthode: Evalué(e), coupelle fermée
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Vitesse de combustion	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

REN HY 97 BLUE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.12.2018	400001007746	Date de la première version publiée: 05.12.2018

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : < 0,01 hPa (20 °C)

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : 0,92 (20 °C)

Densité : 0,92 g/cm³ (20 °C)

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : partiellement soluble (20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de décomposition : > 200 °C

Viscosité
Viscosité, dynamique : 20 - 40 mPa.s (25 °C)

Propriétés explosives : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Propriétés comburantes : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

REN HY 97 BLUE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.12.2018	400001007746	Date de la première version publiée: 05.12.2018

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts
Des bases fortes
Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
Oxydes d'azote

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 815,42 mg/kg
- Produit Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation - : Estimation de la toxicité aiguë : 1,71 mg/l
Produit Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée - Produit : Estimation de la toxicité aiguë : 704,08 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:
Espèce: Lapin
Résultat: Provoque des brûlures.

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):
Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Provoque des brûlures.

2,2,4(or 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:
Espèce: Lapin
Résultat: Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins

REN HY 97 BLUE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.12.2018	400001007746	Date de la première version publiée: 05.12.2018

cyclohexanone:

Espèce: Lapin

Evaluation: Irritant

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Composants:**

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 24 h

Evaluation: Corrosif

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Corrosif

2,2,4(or 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Corrosif

cyclohexanone:

Espèce: Autres

Evaluation: Irritation sévère des yeux

Résultat: Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Composants:**

3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Cochon d'Inde

Evaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: A un effet sensibilisant.

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Type de Test: Test de Maximalisation

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

2,2,4(or 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

Evaluation:

Donnée non disponible

REN HY 97 BLUE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.12.2018	400001007746	Date de la première version publiée: 05.12.2018

Mutagénicité sur les cellules germinales**Composants:**

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

- Génotoxicité in vitro
- : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
 - : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
 - : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

2,2,4(or 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

- Génotoxicité in vitro
- : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Concentration: 5000 ug/plate
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.13/14.
Résultat: négatif
 - : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
 - : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Concentration: 2 mg/ml
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476

REN HY 97 BLUE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.12.2018	400001007746	Date de la première version publiée: 05.12.2018

Résultat: négatif

cyclohexanone:

Génotoxicité in vitro

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Résultat: négatif

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Composants:

2,2,4(or 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Génotoxicité in vivo

: Espèce utilisée pour le test: Hamster chinois (mâle et femelle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 825 - 1000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce utilisée pour le test: Souris (mâle et femelle)
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 850 - 1000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Cancérogénicité**Composants:**

cyclohexanone:

Espèce: Souris, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 104 semaines

Dose: 13000 ppm

Méthode: OCDE ligne directrice 453

Résultat: négatif

Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 104 semaines

REN HY 97 BLUE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.12.2018	400001007746	Date de la première version publiée: 05.12.2018

Dose: 3300 ppm
Méthode: OPPTS 870.4300
Résultat: négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction**Composants:**

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 15, 50 and 100 mg/kg/day
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet toxique observé: 15 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: Dose sans effet toxique observé: 15 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 422

2,2,4(or 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 10, 60, 120 mg/kg bw/day
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

cyclohexanone:

Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation
Méthode: OCDE ligne directrice 416

Composants:

3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet observé: 50 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 5, 15 and 45 mg/kg bw /day
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 5 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique observé: 45 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414

REN HY 97 BLUE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.12.2018	400001007746	Date de la première version publiée: 05.12.2018

Résultat: Aucune incidence tératogène.

2,2,4(or 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique
observé: 50 000 ppm
Résultat: Aucune incidence tératogène.

cyclohexanone:

Espèce: Lapin
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique
observé: > 250 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible
- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

cyclohexanone:
Voies d'exposition: Inhalation
Organes cibles: irritation des voies respiratoires
Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

Evaluation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):
Voies d'exposition: Ingestion
Organes cibles: Foie, Reins, Glande surrénale, Coeur, Sang
Evaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:
Espèce: Rat, mâle et femelle
NOEC: 60 mg/kg, 200
Voie d'application: Ingestion
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Durée d'exposition: 216 hNombre d'expositions: 6 h
Méthode: Toxicité subchronique

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):
Espèce: Rat, mâle et femelle

REN HY 97 BLUE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.12.2018	400001007746	Date de la première version publiée: 05.12.2018

NOEC: 12

Voie d'application: Inhalation

Atmosphère de test: vapeur

Nombre d'expositions: 5 days/week

Méthode: OCDE ligne directrice 413

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 2,5 mg/kg

Voie d'application: par voie orale (gavage)

Durée d'exposition: 3 months Nombre d'expositions: 5 days/week

Dose: 2.5, 12, 60 mg/kg bw/day

Méthode: OCDE ligne directrice 408

Organes cibles: Foie, Sang, Reins, Glande surrénale, Coeur

2,2,4(or 2,4,4)-trimethylhexane-1,6-diamine:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 10

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 13 Weeks Nombre d'expositions: Daily

Dose: 10, 60, 180mg/kg bw

Organes cibles: Foie

Espèce: Rat, mâle et femelle

LOAEL: 60

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 13 Weeks Nombre d'expositions: Daily

Dose: 10, 60, 180mg/kg bw

Organes cibles: Foie

cyclohexanone:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 143

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 2 160 h Nombre d'expositions: 7 d

Méthode: Toxicité subchronique

Toxicité à dose répétée - : Donnée non disponible
Evaluation

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Expérience de l'exposition humaine

Informations générales: Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

Contact avec la peau: Donnée non disponible

REN HY 97 BLUE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.12.2018	400001007746	Date de la première version publiée: 05.12.2018

Contact avec les yeux: Donnée non disponible

Ingestion: Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Ingestion: Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

3-Aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(ide)): 110 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 : 23 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 : 37 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

Toxicité pour les microorganismes : EC10 : 1 120 mg/l
Durée d'exposition: 18 h
Méthode: Mesuré

(Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 1 120 mg/l
Durée d'exposition: 18 h

REN HY 97 BLUE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.12.2018	400001007746	Date de la première version publiée: 05.12.2018

Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): 22,4 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 4,57 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (autre): 7,9 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : EC20 (boue activée): 160 mg/l
Durée d'exposition: 30 min
Type de Test: Essai en statique
Méthode: ISO 8192

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 4 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2,2,4(or 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(ide)): 174 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 31,5 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 43,5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

REN HY 97 BLUE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.12.2018	400001007746	Date de la première version publiée: 05.12.2018

	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 37,1 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
	NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 16 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les microorganismes	: CL50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 89 mg/l Durée d'exposition: 17 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 10,9 mg/l Durée d'exposition: 30 d Espèce: Brachydanio rerio (poisson zèbre) Méthode: OCDE Ligne directrice 210
	Concentration minimale avec effet observé: 10,9 mg/l Durée d'exposition: 30 d Espèce: Brachydanio rerio (poisson zèbre) Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 1,02 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211
	Concentration minimale avec effet observé: 1,02 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	: NOEC: >= 1 000 mg/kg Durée d'exposition: 56 d Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 222
	CE50: >= 1 000 mg/kg Durée d'exposition: 56 d Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 222
cyclohexanone:	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 527 - 732 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en dynamique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés	: CE50 : 800 mg/l Durée d'exposition: 24 h

REN HY 97 BLUE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.12.2018	400001007746	Date de la première version publiée: 05.12.2018

aquatiques

Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les algues

: CE50r (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes

: CE50 (boue activée): > 1 000 mg/l
Durée d'exposition: 0,5 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:**

3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Biodégradabilité

: Inoculum: boue activée
Concentration: 6,9 mg/l
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 8 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.A.

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Biodégradabilité

: Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

Inoculum: boue activée
Résultat: N'est pas biodégradable.
Biodégradation: < 1 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 302B

2,2,4(or 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Biodégradabilité

: Inoculum: boue activée
Concentration: 11,4 mg/l
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 7 %
Durée d'exposition: 28 d

cyclohexanone:

Biodégradabilité

: Inoculum: boue activée
Concentration: 100 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 90 - 100 %
Durée d'exposition: 32 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

REN HY 97 BLUE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.12.2018	400001007746	Date de la première version publiée: 05.12.2018

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:**

3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 0,99 (23 °C)
pH: 6,34
Méthode: OCDE ligne directrice 107

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Durée d'exposition: 28 d
Facteur de bioconcentration (FBC): < 60
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Essai en dynamique
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 2,3 (23 °C)
pH: 10
Méthode: OCDE ligne directrice 107

2,2,4(or 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: -0,3 (25 °C)
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

cyclohexanone:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 2,4

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 0,86 (25 °C)
Méthode: OCDE ligne directrice 107

12.4 Mobilité dans le sol**Composants:**

3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Répartition entre les
compartiments : Koc: 928
environnementaux

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Répartition entre les
compartiments : Koc: 1195
environnementaux

cyclohexanone:

Répartition entre les
compartiments : Koc: 15
environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Évaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

REN HY 97 BLUE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.12.2018	400001007746	Date de la première version publiée: 05.12.2018

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.
Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro ONU : UN 2922

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : Corrosive liquid, toxic, n.o.s.

(ISOPHORONE DIAMINE, 3,3'-DIMETHYL-4,4'-DIAMINO DICYCLO HEXYLMETHANE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 8

Risque subsidiaire : 6.1

14.4 Groupe d'emballage : II

Étiquettes : Corrosive, Toxic

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855

Instructions de conditionnement (avion de

REN HY 97 BLUE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.12.2018	400001007746	Date de la première version publiée: 05.12.2018

ligne)

IMDG

14.1 Numéro ONU : UN 2922
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S.
(ISOPHORONE DIAMINE, 3,3'-DIMETHYL-4,4'-DIAMINO DICYCLO HEXYLMETHANE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 8
Risque subsidiaire : 6.1
14.4 Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8 (6.1)
EmS Code : F-A, S-B
14.5 Dangers pour l'environnement
Polluant marin : non

ADR

14.1 Numéro ONU : UN 2922
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.
(ISOPHORONE DIAMINE, 3,3'-DIMETHYL-4,4'-DIAMINO DICYCLO HEXYLMETHANE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 8
Risque subsidiaire : 6.1
14.4 Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8 (6.1)
14.5 Dangers pour l'environnement
Dangereux pour l'environnement : non

RID

14.1 Numéro ONU : UN 2922
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.
(ISOPHORONE DIAMINE, 3,3'-DIMETHYL-4,4'-DIAMINO DICYCLO HEXYLMETHANE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 8
Risque subsidiaire : 6.1
14.4 Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8 (6.1)
14.5 Dangers pour l'environnement
Dangereux pour l'environnement : non

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

REN HY 97 BLUE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.12.2018	400001007746	Date de la première version publiée: 05.12.2018

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation - Future sunset date : Non applicable

Maladies Professionnelles : 49, 49 bis, 84
(R-461-3, France)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Listé ou en conformité avec l'inventaire

REN HY 97 BLUE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.12.2018	400001007746	Date de la première version publiée: 05.12.2018

Inventaires

AICS (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H311	: Toxique par contact cutané.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	: Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

REN HY 97 BLUE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.12.2018	400001007746	Date de la première version publiée: 05.12.2018

FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
2000/39/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H302
Acute Tox. 4	H332
Acute Tox. 3	H311
Skin Corr. 1A	H314
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
STOT RE 2	H373
Aquatic Chronic 3	H412

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE

REN HY 97 BLUE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.12.2018	400001007746	Date de la première version publiée: 05.12.2018

DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.